
Présidence : Allemagne

1098^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 28 avril 2016

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 12 h 45
Reprise : 15 h 05
Clôture : 16 h 10

2. Président : Ambassadeur E. Pohl

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : POINT DE LA SITUATION FAIT PAR LE
REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT EN
EXERCICE DE L'OSCE EN UKRAINE ET AU SEIN
DU GROUPE DE CONTACT TRILATÉRAL,
L'AMBASSADEUR MARTIN SAJDIK

Examiné au titre du point 2 de l'ordre du jour

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DE L'OBSERVATEUR EN CHEF DE LA
MISSION SPÉCIALE D'OBSERVATION DE
L'OSCE EN UKRAINE

Président, Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE en Ukraine et au sein du Groupe de contact trilatéral, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (PC.FR/13/16 OSCE+), Pays-Bas-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/564/16), Canada (PC.DEL/590/16 OSCE+), Suisse (PC.DEL/570/16 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/594/16 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/559/16), Turquie (PC.DEL/572/16 OSCE+), France

(PC.DEL/557/16), Kazakhstan (PC.DEL/596/16 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/586/16), Norvège (PC.DEL/593/16), Azerbaïdjan (PC.DEL/578/16 OSCE+), Saint-Siège (PC.DEL/561/16 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/573/16)

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Enlèvement et détention illégale de citoyens ukrainiens par la Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/576/16), Pays-Bas-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/565/16), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/558/16), Canada (PC.DEL/591/16 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/585/16)
- b) *Trentième anniversaire de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl* : Président, Ukraine (PC.DEL/577/16), Biélorussie (annexe), Suisse (PC.DEL/571/16 OSCE+), Pays-Bas-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/566/16), Canada (PC.DEL/592/16 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/560/16), Fédération de Russie (PC.DEL/582/16), Kazakhstan (PC.DEL/597/16 OSCE+), Pays-Bas-Union européenne (PC.DEL/567/16)
- c) *Violation du droit à la liberté de réunion et d'expression aux États-Unis d'Amérique* : Fédération de Russie (PC.DEL/584/16), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/588/16)
- d) *Élections législatives en Serbie, tenues le 24 avril 2016* : Pays-Bas-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/568/16/Rev.1), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/562/16), Fédération de Russie (PC.DEL/583/16), Serbie (PC.DEL/574/16 OSCE+)
- e) *Situation le long de la ligne de contact entre le Haut-Karabakh et l'Azerbaïdjan* : Arménie (PC.DEL/581/16), Azerbaïdjan (PC.DEL/580/16 OSCE+)
- f) *Violations de l'accord de cessez-le-feu du 5 avril 2016 par la République d'Arménie* : Azerbaïdjan (PC.DEL/579/16 OSCE+)

- g) *Deuxième Forum mondial contre le crime de génocide, tenu à Erevan le 23 avril 2016, et cérémonie d'attribution du prix Aurora tenue à Erevan le 24 avril 2016 : Arménie (PC.DEL/589/16), Turquie*
- h) *Affaire A. Askarov au Kirghizistan : Pays-Bas-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/569/16), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/563/16), Kirghizistan*

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Lettres adressées par le Président en exercice le 19 avril 2016 aux ministres des affaires étrangères de l'Ukraine et de la Fédération de Russie concernant la situation en Ukraine : Président (CIO.GAL/58/16)*
- b) *Préoccupations exprimées le 27 avril 2016 par le Président en exercice concernant le nombre croissant de violations du cessez-le-feu et d'incidents dans l'est de l'Ukraine impliquant des observateurs faisant partie de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine : Président (CIO.GAL/58/16)*
- c) *Entretien entre le Représentant spécial du Gouvernement fédéral allemand pour la Présidence de l'OSCE en 2016 et le Président du Mejliss des Tatars de Crimée, tenu à Berlin le 28 avril 2016 : Président (CIO.GAL/58/16)*

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général : Chef des services de conférence*
- b) *Participation du Secrétaire général à la cinquième Conférence de Moscou sur la sécurité internationale, tenue du 26 au 28 avril 2016 : Chef des services de conférence*
- c) *Entretiens entre le Secrétaire général et les ambassadeurs du Comité politique et de sécurité (COPS) de l'Union européenne, tenus le 25 avril 2016 : Chef des services de conférence*
- d) *Présentation des activités de l'OSCE ayant trait à la catastrophe de Tchernobyl à la Conférence internationale intitulée « Trente ans après Tchernobyl : d'une situation d'urgence au relèvement et au développement socio-économique durable des territoires touchés », tenue à Minsk le 25 avril 2016 : Chef des services de conférence*
- e) *Appel à la présentation de candidatures pour les postes de direction à l'OSCE : Chef des services de conférence*

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Activités du Groupe de travail informel sur les migrations : Suisse*
- b) *Visite d'ambassadeurs auprès de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, prévue les 20 et 21 juin 2016 : Royaume-Uni*

4. Prochaine séance :

Jeudi 5 mai 2016 à 10 heures, Neuer Saal



1098^e séance plénière

Journal n° 1098 du CP, point 3 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA BIÉLORUSSIE

Monsieur le Président,

Il y a quelques jours, le monde entier a commémoré une triste date : le 30^e anniversaire de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl, qui fut l'une des plus grandes catastrophes technologiques du 20^e siècle. Comme on sait, les conséquences de cet accident ont affecté de nombreux pays d'Europe, mais c'est la Biélorussie, l'Ukraine et la Russie qui ont le plus souffert.

Dans mon pays, 46 000 km² ont été contaminés par la pollution radioactive, ce qui correspond à environ un quart du territoire biélorusse. Les dommages causés à la Biélorussie par la catastrophe de Tchernobyl, calculés sur les trente années nécessaires pour surmonter les conséquences de la catastrophe, ont été évalués à 235 milliards de dollars des États-Unis, ce qui équivalait à trente-deux fois le budget annuel de 1985 de notre pays.

Après l'éclatement de l'Union soviétique, nous avons dû remédier aux conséquences de Tchernobyl par nos propres moyens. L'élimination de ces conséquences est devenue l'un des objectifs prioritaires de la Biélorussie souveraine. Beaucoup a été fait au cours de ces dernières années : un cadre juridique et réglementaire a été instauré, des programmes d'État intégrés sont mis en œuvre, visant à minimiser les conséquences négatives de la pollution radioactive et à contribuer au relèvement des territoires touchés, à assurer la protection sociale et les services de santé à la population, ainsi qu'à promouvoir le développement économique des régions touchées. Ainsi, pendant la période de 1990 à 2015, cinq programmes d'État pour Tchernobyl ont été réalisés pour un montant total de plus de 22 milliards de dollars des États-Unis. Mais beaucoup reste encore à faire.

La Biélorussie accorde une importance capitale au développement de la coopération internationale portant sur Tchernobyl. Nous apprécions l'aide et le soutien que nous accordent les organisations internationales, les gouvernements et les organisations non gouvernementales d'autres pays, et nous sommes prêts à partager notre expérience en matière d'élimination des conséquences de telles catastrophes.

Monsieur le Président,

Je profite de cette occasion pour signaler que s'est déroulée, le 25 avril à Minsk, une conférence internationale intitulée « 30 ans après Tchernobyl. D'une situation de catastrophe

vers le relèvement et un développement socio-économique durable des territoires touchés ». La Secrétaire générale adjointe des Nations Unies, M^{me} H. Clark, des représentants des gouvernements de la Biélorussie, de la Russie, de l'Ukraine et de plusieurs autres pays et organisations internationales ont pris part à cette conférence.

Ce forum de Minsk avait avant tout pour but d'élaborer des propositions concrètes pour le développement de la coopération internationale liée à Tchernobyl, durant la « Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées » sous l'égide de l'ONU, qui se termine cette année.

Une déclaration a été adoptée à l'issue de la conférence, dans laquelle les principales priorités de la coopération internationale relative à Tchernobyl ont été formulées, dont les suivantes :

- Diffusion des connaissances uniques et échange de bonnes pratiques dans le contexte de l'élimination des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl ;
- Renforcement des capacités nationales en matière de prévention des situations d'urgence et de réactions à celles-ci, y compris la veille nucléaire et environnementale, ainsi que la prévision appropriée des risques et des situations d'urgence technologique ;
- Lancement en 2017, avec le soutien de l'ONU, de l'initiative « Atteindre les objectifs de développement durable dans les régions touchées à travers des partenariats, des innovations et des investissements ».

Il est réjouissant de constater que le Secrétariat de l'OSCE ne reste pas indifférent aux problèmes liés à Tchernobyl. À ce titre, nous souhaiterions exprimer notre gratitude au Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, M. Yurdakul Yigitgüden, qui a participé à la conférence, pour sa contribution constructive et substantielle à ses travaux, ainsi que pour le soutien apporté par son bureau et par les États donateurs aux projets liés à Tchernobyl, tels que l'élaboration de cartes des territoires contaminés par la radioactivité et la lutte contre les feux de forêt de part et d'autre de la frontière biélorusso-ukrainienne.

Il convient de noter qu'en dépit des efforts considérables déployés par les pays touchés, une coopération internationale efficace reste une composante essentielle des efforts visant à remédier aux conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl. Nous espérons que l'OSCE continuera d'apporter une importante contribution à ce processus.

Monsieur le Président,

Nous regrettons qu'aujourd'hui, comme en décembre 2015 à Belgrade, lorsque la Biélorussie avait soumis un projet de déclaration ministérielle à l'occasion du 30^e anniversaire de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl, les États participants n'aient pas été en mesure de parvenir à un consensus sur un thème aussi important que la tragédie de Tchernobyl.

Nous sommes intimement convaincus que de telles questions de nature humanitaire ne doivent pas créer des différends entre les États participants, mais au contraire servir à renforcer l'esprit de solidarité au sein de toute la communauté de l'OSCE.

Nous vous prions de bien vouloir consigner la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.